

**Comité de liaison de la profession agricole
sur le projet aéroportuaire de NDDL
Compte-rendu de la réunion du 20/12/2002**

3 raisons pour lesquelles l'agriculture ne veut pas d'un nouvel aéroport.

1. Faut-il un aéroport pour le grand Ouest ? Les aéroports de l'Ouest sont-ils saturés ?

L'utilité de l'aéroport n'est pas prouvée :

- les prévisions de trafic de + 5% par an apparaissent très optimistes
- les départements bretons veulent conserver et développer leurs outils aéroportuaires.
- L'urbanisation des communes concernées par le projet s'est beaucoup développée ces vingt dernières années.
- le document préparatoire au débat public est très orienté
- la piste de l'aéroport de Saint-Nazaire est actuellement peu utilisée

2. L'aéroport accentuerait l'urbanisation au détriment des espaces agricoles.

La construction d'un nouvel aéroport constituerait un fort accélérateur de l'urbanisation constatée sur la métropole de Nantes-Saint-Nazaire et sur le département de la Loire-Atlantique depuis 10 ans

Sans ce projet, la consommation d'espaces agricoles est déjà très importante au nord de l'agglomération nantaise par l'habitat, les voies de communication routières, les zones d'activité, la future « forêt urbaine ».

Ce phénomène est renforcé par le fait que les zones humides et les périmètres de captage limitent déjà le développement de l'urbanisation en Loire-Atlantique.

Si l'aéroport était construit, l'espace entre le barreau routier et le nord de l'agglomération serait comblé par le développement de l'urbanisation, il y aurait concentration de l'urbanisation sur un espace déjà très peuplé.

3. La profession agricole est largement concernée.

- De nombreuses exploitations concernées :

- 6 sièges d'exploitation concernés par la zone de préemption
- 36 exploitations dont le parcellaire est concerné par la zone de préemption représentant 72 emplois et 25 millions de francs de chiffre d'affaires.
- 55 sièges d'exploitations concernés par la zone de préemption et les infrastructures routières (barreau entre les deux échangeurs)

- Le projet est prévu sur une zone de production située au cœur du bassin laitier de Loire-Atlantique, représentant **un fort potentiel économique**. Le transfert des quotas laitiers de cette zone se traduirait par une concentration des moyens de

production, donc une intensification qui nous apparaît contraire à la demande sociale.

Les infrastructures agricoles seraient bousculées. Les voies d'accès et la déviation des voies communales viendraient tronçonner les espaces agricoles et créer un mitage. Le travail des agriculteurs, des CUMA, des groupes de travail, des coopératives et sociétés de collecte du lait serait compliqué par l'allongement des distances à parcourir.

Les emplois induits dans les coopératives, le négoce agricole et toutes les entreprises d'approvisionnement seraient remis en cause.

Ce projet conduirait aussi à modifier le paysage en conséquence, ce qui aurait un impact sur l'attractivité du territoire pour les citoyens et leur cadre de vie.

Il n'y a pas de paysage sans paysans.

PAS DE PAYSAGE
SANS
PAYSANS





QUEL
AVENIR
POUR LES
PAYSANS



AVIONS-M

PAYSANS
NOUS RESTERONS

TRILL
NOTRE C